

Que pensent nos futur(e)s élu(e)s...

...des risques de légalisation des brevets sur les logiciels ?

...des 750 euros d'amende que l'on risque à la lecture d'un DVD avec un logiciel libre ?

...des 6 mois de prison et 30.000 euros d'amende dont est passible l'auteur d'un tel logiciel libre ?

Les questions et les réponses sur :

WWW.CANDIDATS.FR

Le projet candidats.fr a pour objectif d'inscrire les libertés numériques et les logiciels libres comme thèmes des campagnes présidentielles et législatives.

Vous pouvez participer en transmettant les questions aux candidats de votre circonscription. Les réponses seront mises en ligne sur le site candidats.fr au fur et à mesure de leur réception.

Présentation du projet jeudi de 11h à 12h15 dans l'espace conférences du village associatif. Plus d'infos sur le stand APRIL.